

## **AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 45**

---

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 25 mars 2024, le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 45**                      Règlement d'emprunt décrétant des travaux de mise à niveau des stations Hauteville et Masson et autorisant un emprunt au montant de 5 700 000 \$.

**QUE** l'objet du règlement numéro 45 est suffisamment décrit par son titre.

**QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le règlement numéro 45 en date du 11 juillet 2024.

**QUE** toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 45 et son annexe sur le site Internet de la RAIM, sous l'onglet « La RAIM / Règlements ».

**QUE** ledit règlement numéro 45 entrera en vigueur à la date de sa publication conformément à la loi.

Donné à Terrebonne, ce 17 juillet 2024.



Valérie Foucault  
Assistante secrétaire-trésorière